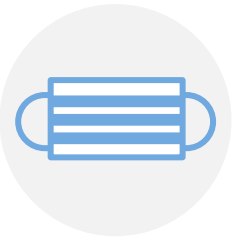


Fiche informative pour les participant-e-s au cours

Le 17 février 2022, le Conseil fédéral a supprimé avec effet immédiat de nombreuses mesures liées au coronavirus. L'obligation de certificat et celle du port du masque sont supprimées. Nous vous prions de continuer à tenir compte des recommandations suivantes sous votre propre responsabilité.



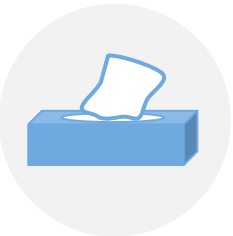
Venez à nos évènements si vous êtes en bonne santé. Si vous vous sentez malade, si vous avez été en contact avec des cas confirmés de coronavirus ou si vous soupçonnez l'avoir été, ne participez pas à l'évènement ! Veuillez informer l'interlocuteur du VSA indiqué dans le programme du cours.



L'**obligation générale du port du masque** ne s'applique plus que dans les transports publics. Elle ne s'applique plus dans les restaurants ni dans les salles de formations continues. Si vous souhaitez continuer à porter un masque, vous pouvez le faire **volontairement**.



Veuillez continuer à tenir compte des recommandations générales d'hygiène de la Confédération. **Lavez-vous et/ou désinfectez-vous** les mains plusieurs fois par jour. Des désinfectants sont disponibles dans la salle de cours.



Veillez à éternuer ou à tousser dans votre coude ou dans un mouchoir que vous jetterez dans une poubelle après un usage unique.

Attention : certains cantons et sites peuvent continuer à imposer des restrictions. Tenez compte des directives locales.